



## COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie  
77450 TRILBARDOU

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 JANVIER 2015 À 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt et un janvier deux mil quinze en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance extraordinaire le mardi vingt-sept janvier deux mil quinze à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÈVETON, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques DRÈVETON, Mme Simonne DEBEAUPUIS, M. Matthieu FOURNY, M. Frédéric AVERTY, Mme Hanane LONGUET, M. Philippe FORESTIER, Mme Patricia GUISSSE, M. Giovanni BRUSCINO, Mme Andréa BERIZZI, M. Richard ROBLIN, Mme Marie-Anne JUMEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Natacha BURNEL (procuration donnée à Mme Simonne Debeaupuis).  
Mme Alexandra DERMONT (procuration donnée à Mr Matthieu FOURNY)  
Mr Etienne PROFFIT

ABSENTS NON EXCUSÉS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : M. Frédéric AVERTY

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :	14
PRÉSENTS :	11
VOTANTS :	13

---

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2014

(Approbation par les élus de l'ancien conseil présents ce jour)

---

Avant de reprendre l'ordre du jour Monsieur le Maire désire faire un point sur un email adressé aux membres du Conseil Municipal par Monsieur Giovanni BRUSCINO le mardi 27 janvier à 00h01.

Monsieur le Maire a l'impression que ce document ressemble plus à un dénigrement qu'à une analyse objective de la situation et tient à apporter les précisions suivantes :

Page 1 - le montant de 925 000€ mentionné comme étant le coût du Plan triennal de voirie est erroné car l'analyse des propositions des sociétés ayant répondu à l'appel d'offre fait ressortir un montant de 795 533€ pour la Société EIFFAGE.

Page 1 La subvention de 139 725€ est accordée par le Conseil Régional et non le Conseil Général.

Page 1 - le remboursement du FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) sera de 130 510€ et non 120 000€

Page 1 - le « reste à financer » du plan triennal de voirie ne sera pas 660 275€ car Monsieur BRUSCINO, bien qu'étant parfaitement au courant du financement prévu, omet de faire état des montants substantiels de 330 000€

- 225 000 € du Conseil Général
- 45 000 € de la Communauté d'agglomération sur les fonds Européens
- 60 000 € environ du Ministère de l'intérieur sur les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux auxquelles TRILBARDOU est éligible

Page 2 - il est faux de prétendre que notre budget 2014 présente un déficit d'investissement d'environ 100 000€. C'est mal connaître les mécanismes et règles financières qui régissent les collectivités territoriales. Si tel avait été le cas ce budget aurait été refusé, tant par la Trésorerie Principale que par les services de la Préfecture.

Page 2 - présenter le total de l'endettement n'est qu'une construction erronée car un prêt relais de 520 000€ est prévu (voir ordre du jour). Ce prêt relais sera remboursé à la banque au fur et à mesure des perceptions des subventions et du FCTVA, en ne conservant que les montants nécessaires aux travaux de l'an N+1. Sur les bases actuelles nous arriverions à un reste à rembourser d'environ 70 000€ en 2018.

Page 2- il n'est donc pas question que la commune absorbe plus de 83 000€ par an pendant 10 ans.

Ce prêt relais n'entrera en aucun cas dans la mesure de la dette de Trilbardou.

Pour répondre à Monsieur BRUSCINO sur l'état de la dette, Monsieur le Maire lui confirme que (statistiques 2013) la moyenne de l'endettement par habitant était de :

- En Seine-et- Marne de 607 €
- A Trilbardou de 191 €

Selon les mêmes statistiques officielles, La dette de Trilbardou à fin 2013 est inférieure de 67,22% à la moyenne de la strate

**Ces chiffres peuvent permettre à Monsieur BRUSCINO de se rassurer sur la gestion « en bon père de famille » de la commune**

En ce qui concerne les documents concernant les subventions accordées, Monsieur le Maire rassure Monsieur BRUSCINO en lui confirmant que ces subventions ne sont pas « d'hypothétiques promesses obtenues par téléphone » mais bien conformes à des documents existants :

1) convention avec le Conseil Régional d'Ile-de-France portant sur la réalisation d'une voie verte piétons-vélos, d'un montant de 139 725€, signée :

- le 24 octobre 2014 par Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France
- le 29 octobre 2014 par le maire de Trilbardou

2) Convention avec le Conseil Général de Seine-et-Marne portant sur la réalisation d'une voie (rue des prés), d'un montant de 225 000€, signée :

- le 10 novembre 2014 par le maire de Trilbardou
- le 15 décembre 2014 par le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne.

3) Délibération CC 14030510 du 07 mars 2014 du Conseil Communautaire du Pays de Meaux accordant à Trilbardou une subvention de 45 000€ sur les fonds de concours au titre de la voie verte.

Ces documents ont été montrés aux membres de conseils, notamment à Monsieur BRUSCINO afin de lever toute suspicion.

o o o o

Monsieur le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Obtention d'un prêt relais de 520 000€ auprès de l'un de ces trois organismes

- Crédit Agricole
- Caisse d'Épargne

- Banque Postale
- Le Conseil Municipal donne son accord.

## ORDRE DU JOUR

### OBTENTION D'UN PRET RELAIS DE 520 000€ AUPRES D'UN ORGANISME BANCAIRE

Délibération n° 2015/01-01

Monsieur le Maire expose les points suivants :

Les travaux du plan triennal de voirie - 1° volet rue des prés - doivent démarrer au mois de février 2015 (dès que les conditions météo le permettront).

Il est de notre intérêt de démarrer tôt, afin de terminer le plus tôt possible dans l'année en dégageant suffisamment de temps pour entamer les démarches nécessaires à la récupération des subventions en 2015.

Le coût des travaux en 2015 est de 502 000€ qu'il faudra avancer puisque les subventions n'interviendront qu'après paiement des factures concernant la totalité du premier volet de ce plan triennal.

Il nous est nécessaire de souscrire un « prêt relais » de 520 000€ auprès d'un des 3 organismes suivants :

- Banque Postale
- Caisse d'épargne
- Crédit Agricole

D'autres organismes ont été contactés mais ne peuvent nous aider.

Les taux actuels proposés par ces organismes sont :

- Commission d'entrée 0,15% à 0,20%
- Taux intérêt 1,5% à 1,7%

En fonction des évènements suivants :

- Réévaluation du franc Suisse
- Décisions des banques centrales européennes d'augmenter la masse monétaire afin de procéder au rachat des dettes d'état.
- Survenue vraisemblable d'une inflation qui devrait en toute logique provoquer un relèvement des taux d'intérêt.
- Vote venant d'intervenir en Grèce risquant de déstabiliser les marchés financiers Européens.

Il paraît nécessaire de finaliser le plus rapidement possible les négociations avec les 3 organismes cités plus haut, et de sélectionner la meilleure offre (en figeant le taux d'intérêt à 1,5% voire 1,6%).

**Un délai de 10 jours est nécessaire entre la date d'établissement du contrat et la date de versement des fonds**

### DÉLIBÉRATION

Contre:  
Abstention  
Pour : unanimité

## CHOIX DU PRESTATAIRE DEVANT REALISER LES TRAVAUX DU PLAN TRIENNAL DE VOIRIE

Délibération n° 2015/01-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un document de synthèse établi par le cabinet BEC (Maîtrise d'œuvre).

L'estimation du cabinet BEC se montait à	890 930,00€ HT	soit	1 069 116,00€ TTC
Offre 1 PIAN	798 668,00€ HT	soit	958 401,60€ TTC
Offre 2 COLAS	770 955,00€ HT	soit	925 146,00€ TTC
Offre 3 EUROVIA	819 939,68€ HT	soit	983 927,62€ TTC
Offre 4 WIAME	821 881,00€ HT	soit	986 257,20€ TTC
Offre 5 SOTRABA	768 213,00€ HT	soit	921 855,60€ TTC
Offre 6 EIFFAGE	662 934,30€ HT	soit	795 521,16€ TTC
Offre 7 ALPHA TP	809 093,00€ HT	soit	970 911,60€ TTC
Offre 8 TERE	1 212 566,09€ HT	soit	1 455 079,31€ TTC

Après analyse complète des actes d'engagements fournis par les candidats :

- Vérifications des offres
- Vérifications des prix
- Classement des offres en fonctions de barèmes préalablement établis et transmis aux candidats lors de l'appel d'offre ;

**il s'avère que l'offre la plus intéressante pour Trilbardou est celle de la Société EIFFAGE.**

Monsieur BRUSCINO dans son analyse met en doute la sincérité de la proposition d'EIFFAGE en :

- Les accusant de travailler à perte,
- Prévoyant des « avenants » qui auraient pour conséquences à terme d'entraîner des surcoûts pour la commune.

Monsieur le Maire lui rappelle que la Société EIFFAGE, à l'instar des autres candidats, a répondu en fonction d'un bordereau très précis émanant de la société BEC.

En remplissant ce bordereau, les candidats, dont EIFFAGE, se sont engagés et il est difficilement concevable que des avenants puissent être envisagés, sauf demande expresse de notre part de travaux non prévus.

Nous n'avons aucune raison d'adhérer à un tel degré de doute vis-à-vis d'EIFFAGE et confirmons que lors d'appels d'offres précédents, y compris sur des travaux de voirie, nous avons déjà constaté des écarts importants. Nous avons toujours choisi la meilleure proposition, tant en terme de prix que de qualité du dossier proposé et n'avons jamais eu l'occasion de nous en plaindre.

Monsieur le Maire, conformément aux documents émanant de la société BEC, en fonction des notations et des recommandations qui en découlent propose au conseil de retenir la société EIFFAGE.

### DÉLIBÉRATION

Contre: 1 (Monsieur BRUSCINO)  
Abstention 0  
Pour : 12

La séance est levée à 19H45.